



**Orientations stratégiques
d'Airbus Helicopters**

A
I
R
B
U
S
H
E
L
I
C
O
P
T
E
R
S

Le CCE doit se prononcer sur les orientations stratégiques d'Airbus Helicopters. Nous tenons à souligner que c'est désormais une **obligation** qui découle de l'**Accord National Interprofessionnel de janvier 2013** signé par la CFDT au niveau national. C'est à ce titre que nous avons interpellé la Direction à ce sujet par courrier le **7 février 2014**.

Si les orientations globales telles que présentées aux élus du CCE sont **essentielles** pour l'avenir (**Satisfaction clients, Qualité et Sécurité, Compétitivité**), il manque les **perspectives à moyen et long terme** pour l'entreprise. Le dossier présenté est essentiellement centré sur le **court terme, la rentabilité et le coût du travail**.

Pour la CFDT, la **stratégie n'a de sens** que si elle donne des **perspectives** en termes de **marchés à conquérir**, de développement de **nouveaux produits et services**, d'**emplois** (France et Allemagne), etc. sur le **court, moyen et long terme**.

A ce jour, la CFDT constate que le document remis aux élus du CCE ne fait qu'un état des lieux de la situation **d'Airbus Helicopters** par rapport à nos concurrents et différents pays (Allemagne, Italie, Russie, Roumanie etc..) sur le **coût du travail, la rentabilité, la satisfaction clients** et autres.

Pour la CFDT, certes ce sont des éléments à prendre en compte pour orienter notre stratégie, mais l'information transmise est très insuffisante car aucunes informations sur l'orientation future de notre entreprise sur l'avenir de nos chaînes et produits (350, EC120, MK1 etc..), la Sous-traitance, les cessions, les fusions, acquisitions ...

les sujets sont nombreux (voir ci-joint courrier du 7 Février 2014 sur la mise en place de la Base de Données Unique).

La CFDT attend beaucoup plus d'informations de la part de nos dirigeants sur les orientations stratégiques d'Airbus Helicopters.

**La CFDT donnera un avis défavorable au rapport
sur les orientations stratégiques tel qu'il est
présenté au CCE du 16 décembre 2014**